

# CÔTE D'IVOIRE



## PERSPECTIVE SYNDICALE SUR LES ODD

#HLPF2019



### LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS?

Le ministère de l'environnement et du développement durable et le ministère du plan et du développement sont les principaux départements en charge de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 en Côte d'Ivoire. Le gouvernement travaille sur certains des ODD qui sont prioritaires pour les syndicats (ODD 1, 5, 8 et 16) et a spécifiquement intégré les cibles des ODD dans ses politiques d'éducation et de santé. Les ODD 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et 13 (lutter contre le changement climatique) ne font pas partie des priorités actuelles en raison de l'ampleur globale des défis que la Côte d'Ivoire doit relever.

Les syndicats sont informés de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 par des représentants du gouvernement dans le cadre de leur participation à des colloques de réflexion sur le processus de mise en œuvre des ODD. Cependant,

ces séances sont de nature informative et non consultative, étant donné que le gouvernement se réserve la responsabilité du processus. Néanmoins, certaines contributions présentées par les syndicats et conformes aux objectifs du Programme à l'horizon 2030 ont été prises en compte par le gouvernement.

Alors qu'il existe en Côte d'Ivoire des organes de dialogue social comme la Commission nationale du dialogue social, leurs discussions n'abordent pas le Programme 2030 ou la mise en œuvre des ODD.

Les syndicats indiquent que le budget alloué à la mise en œuvre des ODD par le gouvernement de Côte d'Ivoire est insuffisant.

#### TRANSPARENCE



Un accès régulier à des informations limitées

#### CONSULTATION



il y a des séances d'information, mais pas de consultation

#### DIALOGUE SOCIAL



Il y a des contributions individuelles des partenaires sociaux au gouvernement national



## LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL?

Compte tenu de sa position en tant que pays ayant l'un des indices de développement humain les plus faibles du monde (IDH de 0,492 en 2017, soit la 170<sup>e</sup> place), la Côte d'Ivoire a encore d'énormes défis à relever pour atteindre les ODD.

En 2015, 28,2% de la population ivoirienne vivaient sous le seuil international de pauvreté. En outre, en 2018, 25,5% de la population active se situaient sous ce seuil, ce qui indique que **l'objectif 1.1 (éliminer l'extrême pauvreté dans le monde entier)** était loin d'être atteint. Alors que la pauvreté baisse dans les zones rurales (de 62,5 % en 2008 à 56,8% en 2015), elle a augmenté dans les zones urbaines (passant de 29,5% en 2008 à 35,9% en 2015), où elle touche principalement les hommes. De plus, les niveaux de protection sociale sont très bas, 5% seulement de la population étant couverts par une forme de sécurité sociale, ce qui suggère que la réalisation de **l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national)** est toujours hors de portée. Les budgets alloués en 2018 aux services essentiels, comme la protection sociale, la santé et l'éducation, représentaient 8,8% du PIB du pays.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne **l'objectif 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique)**, puisqu'en 2015, 94 filles pour 100 garçons étaient scolarisées dans l'enseignement primaire, soit une amélioration par rapport au niveau de 2008, qui était de 88 filles pour 100 garçons. Dans le secondaire, la proportion était de 80 filles pour 100 garçons dans le premier cycle et de 68 filles pour 100 garçons dans le second cycle en 2015. Toutefois, la représentation des femmes au parlement ivoirien reste très faible, avec 9,8%, très loin de l'objectif de 30%.

Il y a fort à craindre que la Côte d'Ivoire ne soit pas en mesure d'atteindre les cibles fixées par **l'ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)**. **L'objectif 8.3 (favoriser des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et faciliter la croissance des microentreprises et des petites entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel)** est particulièrement préoccupant, la quasi-totalité des emplois dans le pays (93,6%) se situant dans l'économie informelle. De plus, entre 70 et

90% des travailleurs et travailleuses sont considérés comme vulnérables. **L'objectif 8.5 (plein emploi productif et travail décent pour tous)** est toujours largement hors de portée, avec un taux de sous-emploi de 11,4% en 2016, qui touche de façon disproportionnée les personnes vivant dans les zones rurales (15,9%), les femmes (19,3%) et les jeunes (17%). Les indicateurs relatifs aux jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET) de **l'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'établissaient à 36% en 2016 et étaient particulièrement élevés pour les jeunes femmes (46,5%). Les indicateurs relatifs à **l'objectif 8.7 (supprimer le travail forcé et éliminer les pires formes de travail des enfants)** montrent que 29,9% des enfants travaillaient en 2011, les filles étant plus concernées (30,6%) que les garçons (26,9%). Les résultats pour **l'objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)** sont préoccupants, étant donné que le nombre d'accidents mortels sur le lieu de travail a augmenté de manière constante entre 2014 et 2016. En 2016, sept violations de la législation du travail ont été enregistrées, parmi lesquelles des violations du droit de créer un syndicat et de s'y affilier, du droit de grève et du droit de négociation collective.

Les importantes disparités dans la répartition des richesses constituent un défi pour la réalisation de **l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, étant donné qu'en 2015, la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10% des revenus les plus élevés en Côte d'Ivoire représentait 31,9% du PIB global, tandis que les personnes gagnant les 20% des revenus les moins élevés représentaient 5,7% du PIB.

Le gouvernement ivoirien s'attaque à **l'objectif 13.2 (incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales)** à travers son Programme national de lutte contre le changement climatique (PNCC) de 2012 et sa Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques 2015-2020, adoptée en 2014, qui prévoit de lutter contre le changement climatique par un développement socio-économique durable qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience vis-à-vis des effets du changement climatique, mais les syndicats n'ont pas été inclus dans le dialogue sur ces questions.

## QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?

### RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

L'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire appelle le gouvernement ivoirien à créer des comités de suivi conjoints, composés de représentants du gouvernement et des partenaires sociaux afin de mieux faire intervenir les syndicats dans la mise en œuvre des ODD et dans le processus de suivi.



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.